

Fiche explicative Adhèrent Donateur



**Je suis Adhèrent Donateur
Je soutiens mon association**

Ma cotisation me revient moins chère



impots.gouv.fr
un site de la direction générale des finances publiques

Je suis imposable, je peux faire :

Un don à une association d'intérêt Général = réduction d'impôt. (Article 200 Code Général des Impôts)

Comment ça marche ?

Cette démarche est mise en place par de nombreuses associations de la région.

Les dons et versements aux organismes d'intérêt général tels que l'Amicale ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% de leur montant (dans la limite de 20% du revenu imposable).

L'association remettra au donateur un document «cerfa 1158003» pour sa déclaration des revenus, à reporter **case 7UF**.

7 I RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT			
Dons à des organismes établis en France			
- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (maximum 526 €)	7UD
- Dons versés à des associations d'utilité publique ou à des organismes d'intérêt général	7UF
- Dons et cotisations versés aux partis politiques	7UH
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés			
.....	7AC	7AE	7AG
Nombre d'enfants poursuivant leurs études			
- Enfants à charge	7EA	7EC	7EF
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB	7ED	7EG

Montant du don réalisé

Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à contacter Manu CHAMPIOT
05 55 06 13 29 ou 06 82 31 01 99

Section « EXEMPLE »

Je suis Adhèrent Classique « EXEMPLE »

Je règle :

Activité : 115 €

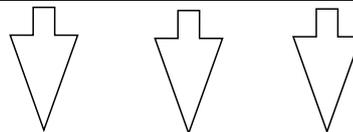
OU

Je suis Adhèrent Donateur « EXEMPLE »

Je règle :

**Une part Activité : 50€
& Une part Don : 95 €**

Coût réel après défiscalisation : 82,30 €



Ventilation Fiscale

	Part Activité	+ Don	Déduction d'Impôt de 66% (Don X 0,66)	Coût après défiscalisation	Economie pour l'adhèrent (par rapport à l'adhésion classique)
ACTIVITÉ « EXEMPLE »	50 €	95 €	95€ X 0,66 = 62,70 €	145€ - 62,70€ = 82,30 €	115€ - 82,30€ = 32,70 €
	=145€				

